



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

REPUBLICQUE LIBANAISE

CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

L'ÉDITION

Janvier - Février 2008

Numéro 3

Dans ce numéro

- L'Éditorial du Président
- La Planification et la Programmation
- Les Projets
- Le Financement
 - Inauguration des Ponts au Sud
 - Le NIS
- Informations Diverses
 - Expropriations; Procédures
 - Indemnités des Expropriations
 - Les Paiements
- Le Thème de L'Édition
- Témoignages

Cérémonie de lancement du Fonds pour l'Environnement



Travaux en cours sur l'autoroute arabe : Taanayel - Masnaa



Réunion de travail ART GOLD Lebanon



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

L'Éditorial du Président



Nabil El Jisr Président du CDR

La poursuite de nos activités et la réalisation de projets de reconstruction et de développement dans différentes régions libanaises servent d'assise à la parution du troisième numéro de notre Edition.

Cette publication qui se distingue par son style médiatique particulier, et qui comprend une multitude d'informations diverses, est un reflet de notre continuité, et confirme notre volonté et notre engagement à tenir tous nos concitoyens au fait de ces activités et de ces réalisations.

Et afin que cette Edition n'ait pas l'air d'un panorama informatif rapide, et pour mieux répondre à l'intérêt légitime du lecteur sur les stratégies arrêtées par le gouvernement en matière de reconstruction et de développement, et mises en vigueur par le CDR, il nous a paru utile d'inclure dans chaque numéro un Thème central qui traite un aspect différent de notre mission. Notre premier choix s'est matérialisé au départ par deux titres principaux, à savoir le « Développement Equilibré » et « l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale », objets des deux premiers numéros de l'Edition. Le Thème du troisième numéro est « le Financement des Projets du Secteur Public – Avantages et Inconvénients » qui a le mérite d'apporter des clarifications et de lever certaines ambiguïtés à ce propos. Il sera suivi dans le quatrième numéro par une analyse critique des crédits engagés dans le processus de reconstruction et de développement, de leur incidence sur la dette extérieure et sur la politique financière de l'Etat. Ce sont les quatre volets d'un même sujet global d'actualité, et qui représentent les composantes des missions essentielles du CDR.

Nous espérons que les informations que nous mettons à la disposition des lecteurs contribueront à donner une image fidèle et transparente de la nature des activités du CDR.

1 - Le secteur de l'Énergie et de l'Électricité sur la voie de la réforme (suite)

Suite à l'article paru en décembre 2007 dans le deuxième numéro de notre Edition sur le plan de la réforme du secteur de l'électricité au Liban, le CDR a signé des contrats financés par les dons de la Banque Mondiale et de L'Agence Française pour le Développement (AFD), avec les trois consultants suivants :

MERCADOS/ ELC/ KPMG/ Rafic Khoury & Partners, chargé de soutenir le Haut Conseil pour la Privatisation (HCP), dans le cadre de la restructuration de l'Electricité du Liban (EDL), DECON/ NEEDS international, chargé de proposer des services de consultance afin de renforcer les capacités du Ministère de l'Énergie et de l'Eau, pour la mise en vigueur de la politique de réforme dans le secteur de l'Electricité au Liban, AZOROM, BCEOM, ACE, chargé d'assister l'EDL dans les domaines du financement et de l'ingénierie.

Chaque consultant a présenté un projet de rapport préliminaire. Son étude par les institutions concernées a constitué une occasion pour une coordination approfondie, durant laquelle ces rapports ont été passés en revue par toutes les parties concernées, y compris les représentants de la Banque Mondiale. Durant cette

coordination, des remarques ont été émises et des directives formulées à l'attention des consultants, suites auxquelles ces derniers ont publié le texte final du rapport préliminaire.

De même, dans le cadre des activités en cours pour l'exécution du plan de la réforme de l'électricité, signalons l'étude du Plan Directeur pour la production et le transport au Liban, en cours de préparation par Electricité de France (EDF), financée par le gouvernement français. EDF avait présenté son rapport préliminaire et un rapport relatif à l'analyse du volume de la consommation d'énergie avec des projections à moyen terme, et qui constitue une base qui sert à déterminer les recommandations en fin d'étude. De même, la publication du rapport relatif à la production d'énergie de ce Plan Directeur est prévue pour le mois de février 2008 ; il constituera la base pour la prise des décisions adéquates concernant l'édification de nouvelles centrales de production.

Il est utile de mentionner le rapport de « la révision des dépenses publiques dans le secteur de l'électricité », préparé par la Banque Mondiale, en début d'année. En

voici les principales recommandations:

Démarrer immédiatement la réhabilitation des centrales de Zouk et de Jiyeh.
Reconsidérer les choix techniques des sources d'énergie.

En plus de l'accord de la Banque sur le plan de réforme du gouvernement dans le secteur de l'électricité, elle propose l'introduction de mesures supplémentaires sur le plan dont:

la révision des spécifications du carburant.
la gestion des centrales de Zouk et de Jiyé par des opérateurs du secteur privé.
la révision des conditions de concession.
le renforcement du contrôle d'approvisionnement en carburant.

2 - Lancement du projet du Fonds pour l'Environnement au Liban

Le 7 février 2008, le CDR a lancé, en coopération avec le Ministère de l'Environnement, le Fonds pour l'Environnement au Liban, financé par un don du gouvernement allemand à travers l'Agence Allemande pour la Coopération Technique (GTZ). Le Ministère de l'Environnement et le CDR gèrent la coordination de ce projet, qui vise à limiter les risques de danger sur l'environnement engendrés par la guerre de juillet 2006, et leurs répercussions économiques. Le Fonds soutient les projets locaux s'attaquant aux problèmes environnementaux résultant de cette guerre ; il soutient de même les mesures préventives contre la pollution des petites et moyennes entreprises (PME), et qui ont des incidences économiques avantageuses.

Le Fonds est doté d'un financement de 4,5 millions d'euros, dont 2,5 millions consacrés aux initiatives locales. La durée d'exécution des projets a été fixée à trois ans.

Les domaines concernés par le projet sont:

Le premier axe qui comprend les mesures ayant pour objectif de limiter les dangers sur l'environnement résultant de manière directe ou indirecte de

la guerre de juillet 2006. Ces mesures comprennent:

- La gestion des déchets issus de l'éradication de la marée noire et le traitement des sites pollués par le pétrole.
- La gestion des déchets résultant de la guerre.
- La réhabilitation des terres, des forêts et des réserves touchées par la guerre.
- L'application de mesures environnementales sur les sites reconstruits après la guerre.

Le deuxième axe qui comporte les investissements environnementaux qui ont des répercussions économiques bénéfiques pour les PME. Les projets inclus dans ce volet concernent la prévention contre la pollution, par le biais de la production propre, avec des avantages économiques évidents.

Peuvent bénéficier du soutien du Fonds : les PME, les ONG, les municipalités, les institutions publiques, les institutions scientifiques, ou des regroupements de ses parties. Les bénéficiaires doivent être enregistrés au Liban depuis au moins trois ans. Le financement de chaque projet varie entre 25 mille et 200 mille euros. Tout don ne peut excéder 80% du coût total du projet. Les candidats sélectionnés obtiennent un financement sur une période n'excédant pas les 18 mois.

Pour plus d'informations, consulter www.efl.cdr.gov.lb



MM. l'Ambassadeur d'Allemagne, le Président du CDR, le Directeur Général du Ministère de l'Environnement et Dr. Menchaoui

3 - Formation d'un Comité National pour le projet des partenariats innovateurs pour le soutien du développement local (ART GOLD LEBANON)

Le Comité National pour le projet des partenariats innovateurs pour le soutien du développement local –ART GOLD LEBANON* a tenu sa première réunion le vendredi 7 décembre 2007. Ce Comité s'est formé en vertu d'une décision de la présidence du Conseil des Ministres datée du 30 octobre 2007, sur recommandation du Comité International du projet émise lors de sa dernière réunion tenue au Sénat français le 24 septembre 2007, qui demande la formation rapide du Comité National.

Le Comité National comprend le président du CDR, le Directeur Général du Ministère des Affaires Sociales, le Directeur Général du Ministère de l'Économie et du Commerce, le Directeur Général des Administrations et Conseils Locaux au Ministère de l'Intérieur et des Municipalités, ainsi que le Directeur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). De plus, les ambassadeurs des états qui contribuent ou contribueront au financement du projet pourraient participer aux travaux de ce Comité en leur qualité de membres, si besoin est.

Afin de réguler le travail du Comité, de faciliter la coordination entre les différentes parties concernées par le projet et de permettre aux membres de suivre les activités et les initiatives prévues dans le cadre du programme d'action du projet, les participants à la première réunion du Comité se

sont mis d'accord sur la définition de ses missions. Les principales résolutions adoptées:

- Approuver la stratégie générale du projet et les rapports du suivi du travail.
- Assurer la cohérence des initiatives et activités qui seront exécutées dans le cadre du projet ART GOLD LEBANON avec les plans et les stratégies nationales.
- Superviser l'exécution du projet et sa révision cyclique.
- Assurer l'aide technique et les ressources nécessaires en plus de la généralisation des expériences réussies des groupes de travail locaux et régionaux, afin de les aider à définir et à exécuter les initiatives prioritaires aux niveaux local et régional.
- Faciliter la communication des réseaux internationaux d'ART GOLD avec les parties locales concernées afin d'assurer le soutien nécessaire à l'application des activités du projet aux horizons internationaux et locaux.
- Assister, quand cela s'avèrera nécessaire, les groupes de travail régionaux, afin de leur permettre de surmonter les obstacles lors de la mise en oeuvre des activités du projet et de s'entendre sur les procédures correctives.
- S'assurer de l'adoption par le projet de processus innovateurs pour assurer la durabilité et la continuité.

Il est utile de signaler à ce propos que le CDR a tenu une réunion élargie le 18 décembre 2007 avec la mission technique commune du gouvernement italien et du

bureau du PNUD à Genève, qui a effectué une visite au Liban du 13 au 19 décembre 2007 pour une révision et une évaluation du projet. Durant cette réunion, le rapport de suivi et le plan annuel du projet ont été approuvés. L'ensemble des propositions suggérées par les participants durant cette rencontre seraient de même pris en compte, à la lumière des réunions tenues par les membres de la mission technique et les représentants du CDR avec un certain nombre de groupes de travail locaux et régionaux dans les zones de travail du projet. Près de 80 projets situés dans les régions du Sud, de la Békaa Ouest, de Rachaya, du Nord et de la Banlieue sud de Beyrouth ont été approuvés, après allocation des crédits nécessaires, (près de deux millions de dollars américains), du budget du projet ART GOLD, en plus des contributions d'un certain nombre d'organismes italiens de coopération décentralisée et d'ONG européennes.

*N.B : Se référer à la description du projet dans le premier numéro de l'Édition.



Réunion de travail ART GOLD Lebanon



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

4 - Le Festival National de la Gastronomie sous le patronage du Fonds de Développement Économique et Social

Dans le cadre de son soutien aux petites entreprises, le Fonds de Développement Économique et Social (FDEC) a participé au « Festival National de la Gastronomie », qui s'est déroulé au Biel au centre ville de Beyrouth du 7 au 9 décembre passé. Le but recherché par cette manifestation était de valoriser le patrimoine libanais sous ses différentes formes, et d'établir des liens entre les petits agriculteurs et les industriels et commerçants au Liban et ailleurs dans le monde.

Le FDES a participé à ce Festival en tant que « Parrain en Or » « Golden Sponsor », dans le cadre de son soutien continu au développement agricole et touristique au Liban, et de la multiplication des opportunités économiques pour les petites entreprises, notamment dans les zones rurales et éloignées. Les représentants du Fonds ont reçu dans leur stand les propriétaires des petites entreprises souhaitant accroître leurs travaux; ils leur ont expliqué le processus du programme et la manière de bénéficier de crédits, et les moyens permettant de développer leurs institutions. Le stand du FDES a été visité par des dizaines d'intéressés, tant par des exposants ou par des visiteurs.

Ont participé au Festival National de la Gastronomie plus de 140 sociétés, associations et coopérations appartenant à différents secteurs, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la restauration et les ateliers artisanaux.

Le FDES est un projet financé par l'Union Européenne ; il vise à réduire la pauvreté au Liban. Ce projet a été exécuté dans le cadre de l'introduction du programme « la création des opportunités de travail », qui fournit une aide financière et non financière aux petites et moyennes entreprises (PME) au Liban. Depuis son lancement en 2004 et jusqu'à la fin du mois de décembre 2007, ce programme a contribué au financement de 2409 sociétés, à la création de 1861 nouveaux emplois et à offrir des services à près de 1200 sociétés.

1 - Projet de l'autoroute arabe/ Taanayel- Masnaa/ partie (B)

Le projet de l'autoroute arabe (Taanayel-Masnaa) s'étend sur 10,8 km, des limites du village de Taanayel, près de la bifurcation de Marj, au poste de la douane (Masnaa), en passant par les régions de Marj, Bar Élias, Rawda, Anjar et Majdel Anjar. Il comporte les éléments suivants:

Une autoroute à deux sens, chacun formé de deux voies, d'une largeur de 7.50m ; une voie de secours de 3.50m de largeur ; un îlot central de 9 mètres de largeur, qui servira dans le futur à élargir d'une voie chaque côté de l'autoroute, d'une largeur de 3,50m.

Des voies de service parallèles à l'autoroute à droite et à gauche d'une largeur allant de 4 à 6m.

Un échangeur ou un passage à Bar Élias desservant les régions situées à droite et à gauche de l'autoroute, appelé échangeur de Bar Élias.

Un échangeur ou petit tunnel à Anjar, appelé échangeur de Anjar.

Un échangeur ou passage à Majdel Anjar desservant les régions situées à droite et à gauche de l'autoroute, appelé échangeur de Akramiyyé.

Un échangeur ou passage à la bifurcation de Rachayya, appelé échangeur de Rachayya.

Un échangeur ou passage à Rawda, appelé échangeur de Rawda.

Un pont sur la route internationale vers Damas avec échangeur.

36 passerelles d'eau dont trois grandes passerelles au dessus des fleuves Litani, Ghazil, et Berdawni.

Les travaux de canalisation des eaux surtout celles qui se situent à droite et à gauche de l'autoroute.

Les travaux d'éclairage de l'autoroute.

Les travaux de signalisation routière et le traçage des routes.

Entrepreneur: Société STFA
Consultant: Khatib et Alami
Financement: La Banque
Européenne d'Investissement
(BEI)

Date du début des travaux:
16/3/2007

Durée des travaux: 24 mois



Travaux en cours sur l'autoroute arabe : Taanayel - Masnaa



Conseil du Développement
et de la Reconstruction

2 - Développement des principales infrastructures de la ville de Beyrouth (Deuxième partie, premier groupe, troisième étape)

Consultant: Spectrum pour les consultations d'ingénierie sal

Entrepreneur: Société al Jihad pour le commerce et l'entreprise

Valeur du contrat: 13.803.193,11 \$ TVA incluse

Baillleur de fonds: Le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (46%), l'État libanais (54%)

Date de l'ordre de démarrage des travaux: 22/6/2007

Durée du projet: Douze mois

Description des travaux

Le projet comprend la réhabilitation des routes et des rues ainsi que la réhabilitation et l'amélioration de la qualité des infrastructures et des structures dans le cadre de la ville de Beyrouth, en prenant en considération la séparation du réseau des eaux usées de l'écoulement des eaux de pluie, et la mise en place d'un nouveau réseau pour les eaux de pluie sur les rues suivantes:

Michel Bustros, Salah Labaki, Tlet Kmar, Hôpital Saint Georges, Khatchdourian et Kobeiyat, Sagesse, Salim Bustros, Rue du Liban, Mar Mitri, Saint Louis, Huvelin, Ghandour Saad, Furn el Hayek, Autoroute Élias Sarkis, Saydeh, Patriarch Tahan

Les travaux prévus comprennent:

Les travaux de forage

Les travaux d'asphaltage (l'asphaltage total ou réhabilitation)

La mise en place des feux de signalisation routière et les travaux de marquage

La mise en place de nouvelles canalisations d'eau potable et la réhabilitation d'autres réseaux selon les besoins

La mise en place de nouvelles canalisations d'eau de pluie et la réhabilitation d'autres réseaux selon les besoins

La mise en place de nouvelles canalisations pour les eaux usées et la réhabilitation d'autres réseaux selon les besoins

La construction de nouveaux trottoirs et la réhabilitation d'autres y compris les ajouts pour marquer les espaces de stationnement, ainsi que les différents travaux de revêtement

L'éclairage nécessaire des rues et la réhabilitation des pylônes existants

La mise en place de prises d'eau destinées à l'extinction d'incendies et à l'arrosage, d'abribus, et le reboisement des trottoirs

les travaux de génie civil, tels que les regards du réseau téléphonique, en coopération avec le ministère des Télécoms et Ogero

La mise en place et le remplacement des câbles de basse tension et/ ou de moyenne tension en coopération avec Électricité du Liban (EDL)

Le repositionnement de toutes les structures qui sont en conflit avec les travaux prévus, incluant les égouts, l'eau potable, les eaux de pluie, de signalisation routière selon les cas

L'édification de garde-fous et de rampes de protection des piétons

Les travaux structurels: ils comprennent les escaliers, les murs de soutènement etc...

Des travaux complémentaires comprenant la gestion de la circulation et les déviations nécessaires durant la période d'exécution

La réhabilitation des rues affectées par les travaux.

3 - Réhabilitation de l'autoroute Dora-Tabarja

Le CDR a chargé la joint-venture Société Jihad pour le commerce et l'entreprise/Société Antoine Makhoulf de l'exécution du projet. Les travaux ont démarré le 5/7/2007, le délai d'exécution est d'un an; le financement est assuré entièrement par l'Etat libanais (loi no.246/1993); le coût des travaux est estimé à 16 millions de US \$. Les travaux comprennent la réhabilitation des trottoirs endommagés, le ré asphaltage de l'ensemble de l'autoroute, la réhabilitation de l'éclairage et des canalisations d'eau de pluie, en plus de l'installation de feux de signalisation et de marquage routier.



Autoroute Dora Tabarja -
Réhabilitation

4 - Réhabilitation de la route Jeita-Ouyoun Siman

Conformément à la décision du Conseil des Ministres de charger le CDR de la réhabilitation de la route Jeita-Ouyoun Siman, par un financement dans le cadre de la loi-programme relative au Ministère des Travaux Publics et du Transport, le CDR a confié le projet à la joint-venture Société Jihad pour le commerce et l'entreprise/Société Antoine Makhoulf, qui a présenté le plus bas prix dans l'adjudication lancée par le CDR. L'ordre de démarrage des travaux a été fixé au 20/11/2007, pour un montant de US \$ 4,995,683. Le délai d'exécution est de 10 mois.

Les travaux comprennent l'entretien d'urgence et nécessaire tout au long de la route allant de Zouk Mosbeh à Ouyoun Siman, comme par exemple le ré asphaltage, dans le

but d'améliorer les conditions de sécurité publique, en plus des travaux de réhabilitation sur certaines portions de la route (comme les travaux de canalisations pour l'écoulement des eaux de pluie).



Route Jeita-Ouyoun Siman
Réhabilitation

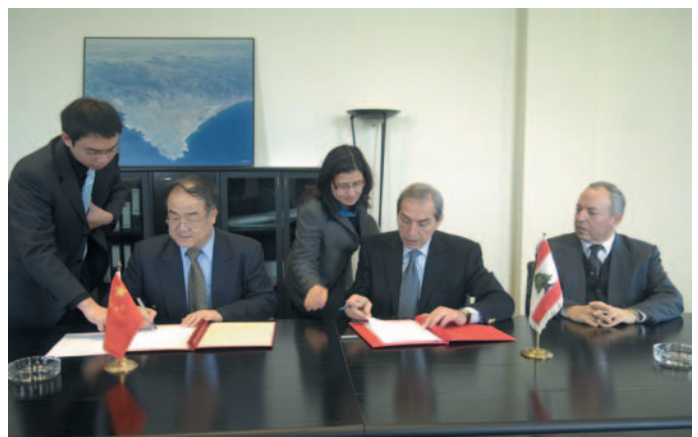
Deux accords de financement extérieur ont été signés par le Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) durant les mois de janvier et février 2008.

1 - République Populaire de Chine

En application des déclarations d'intention lors de la Conférence de Paris III, un accord de Don en provenance de la République Populaire de Chine a été signé le 1/2/2008, pour un montant de 30 millions de yuans chinois (près de 4 millions de dollars américains), destiné à financer assistance technique et équipements aux administrations publiques.

L'accord a été signé du côté chinois par son Excellence l'Ambassadeur Liou Zeming, et du côté libanais par le Président du CDR M. Nabil El Jisr.

La République Populaire de Chine avait auparavant fait don au Liban, à travers le CDR, de la somme de 40 millions de yuans (près de 5,5 millions de dollars américains) durant les années 2005 et 2007. Elle a de même fourni des équipements et un « scanner » à la Direction des Douanes destiné au port de Beyrouth, et ce en vertu d'un prêt sans intérêts.



L'Ambassadeur de Chine, le Président et le Vice-Président du CDR lors de la cérémonie de signature

2 - Le Fonds Saoudien pour le Développement.

Le 4/2/2008, un accord de prêt d'une valeur de 15 millions de dollars américains a été signé le Président du CDR M. Nabil el Jisr en présence de Mohammed al Majrachi à la tête d'une délégation du Fonds Saoudien pour le Développement, et ce suite à sa signature par le Directeur Exécutif du Fonds M. Youssef al Bassam; ce prêt est destiné à financer l'édification d'une faculté des sciences de l'Université Libanaise à Tripoli.



Signature de l'accord de prêt par Mr Mohammad AL Majrachi et le Président du CDR

1 - Réhabilitation de trois ponts au Sud

En date du 3 février 2008, il fut procédé à l'inauguration de trois ponts à Saksakieh, Babilyeh et Khaizaran, qui avaient été détruits durant l'agression israélienne en juillet 2006. Leur réhabilitation a été rendue possible grâce à un don iranien, sous la supervision du comité iranien de participation à la reconstruction du Liban.

La cérémonie d'inauguration a groupé le député Ali Osseirane représentant son Excellence le Président du Parlement Mr. Nabih Berry, le député Hassan Haballah, et Mr. Azzam Sankary représentant le Ministre des Travaux Publics et du Transport Mr. Mohammad Safadi. Le directeur du bureau de la présidence au CDR, Mr. Nader Sraj, a représenté le Président Mr. Nabil El Jisr.



Cérémonie d'inauguration des Ponts au Sud

2 - La contribution du Nouveau Système Informatique (NIS) au rendement des différents départements du CDR

L'Édition avait présenté une vision d'ensemble du Nouveau Système Informatique (NIS) dans un premier numéro. Nous allons faire la lumière dans ce numéro sur le rôle de ce système dans l'amélioration des conditions de travail des départements du CDR.

La coordination entre le Ministère des Finances, la Banque Centrale et le CDR pour ce qui est de l'opération de régulation du paiement des indemnités des expropriations pour les ayants droit, a amené le CDR à adopter le NIS comme processus de paiement de ces indemnités d'expropriation, à travers l'émission de tableaux comportant les informations essentielles dont: le nom du projet, le nom du bénéficiaire, la superficie expropriée, la valeur (bons de

trésors ou dépôts monétaires), et la date prévue pour le paiement des indemnités.

De même, le NIS sert à faciliter l'informatisation et la mécanisation du paiement des salaires des employés et des indemnités relatives aux services sociaux, le paiement des bordereaux présentés par les entrepreneurs et les consultants, ainsi que la publication des rapports périodiques financiers aux responsables du CDR et des administrations publiques concernées.

Et par le fait même, tous les départements du CDR ont été connectés au NIS. Le règlement financier et comptable est devenu d'une part le lien de base entre les plans économiques de

développement et le financement disponible ou qui leur est affecté, et les projets à exécuter d'autre part, et ceci dans le cadre des contrats signés avec les entrepreneurs et les consultants.

Le programme de gestion des financements émanant du NIS contribue au suivi du mouvement des prêts et des dons octroyés de la part des différents bailleurs de fonds, ce qui assure une transparence et une netteté de l'activité financière du CDR en général.

Actuellement, le NIS est déjà opérationnel (comme spécifié ci-dessus) dans les départements suivants :

- 1- Les expropriations – 2- Les affaires administratives – 3- Les finances – 4- Le commissariat au gouvernement.



3 - Expropriations: les procédures.

Le CDR procède à la détermination des surfaces nécessaires à l'exécution des projets dont il a la charge sur instruction du Conseil des Ministres. Il propose en conséquence des projets de décrets d'expropriation des terrains ou parcelles concernés par ces projets.

Suite à l'entrée en vigueur du décret d'expropriation, et à l'allocation des crédits nécessaires, le CDR transmet le dossier à la commission

d'expropriation qui émet les décisions d'estimations des parcelles concernées par le décret, et cela après notification des administrations publiques et des municipalités, et publication dans deux journaux locaux.

Une fois notifié des estimations par les commissions primaires, le CDR procède à l'émission des décisions de paiement et de mainmise, puis à la notification des ayant droits sur les parcelles expropriées. Il incombe à ceux-

ci de présenter les documents requis par la loi sur l'expropriation afin de pouvoir encaisser ce qui leur est dû.

Le CDR transmet les décisions de mainmise aux administrations concernées, ainsi qu'aux consultants chargés de la supervision de l'exécution des projets. Une fois la mainmise confirmée, le CDR pourra procéder au règlement du solde des indemnités dues aux ayant droits.

4 - Le CDR poursuit le paiement des indemnités des expropriations

Le CDR a la charge de procéder à l'expropriation de propriétés privées entravant l'exécution des projets prévus. Cette démarche constitue une étape essentielle qui précède le lancement et l'exécution de tout projet. Dans tous les projets de développement dont l'exécution incombe au CDR par décision du Conseil des Ministres, le CDR effectue toutes les démarches légales nécessaires aux opérations d'expropriation, y compris les démarches d'évaluation et de garantie des crédits nécessaires ; ainsi, les indemnités des expropriations pour les individus et les personnes morales dont les propriétés sont concernées par l'expropriation sous toutes ses formes seront assurées.

Se basant sur la décision du Conseil des Ministres numéro 24 date 18/8/2005 concernant la proposition du Ministère des Finances au sujet des

dettes des expropriations, le Conseil des Ministres a chargé le Ministre des Finances de l'émission de bons de trésor en monnaies étrangères, destinés exclusivement au paiement des indemnités d'expropriation d'un montant de 277.183.856 dollars américains, dont 258.183.856 dollars américains concernent différents projets relevant du CDR. Le CDR a transmis durant les mois de novembre et décembre de l'année 2007 à la Commission du contrôle des dettes des expropriations du Ministère des Finances 11 relevés comportant les indemnités d'expropriations pour un montant total de près de 1.895.878.732/50 livres libanaises. Le nombre des ayant droits bénéficiant de ces indemnités a atteint 135 bénéficiaires, le paiement du solde de ses indemnités étant lié à la présentation par les ayant droits des documents requis.

5 - Les paiements

En vertu du principe déjà établi de tenir l'opinion publique libanaise régulièrement informée des activités du CDR, notamment durant les années 2006-2007, nous soumettons les chiffres suivants relatifs aux paiements effectués durant cette période.

Le CDR a déboursé près de 73 millions 954 mille dollars américains durant les mois de novembre et décembre 2007 sur des travaux dans des secteurs vitaux, dont: les télécommunications, l'enseignement public, le développement social, l'agriculture et l'irrigation, la santé, les routes et autoroutes, les transports en commun, l'électricité, l'aéroport, les édifices gouvernementaux, les déchets solides, l'eau potable, les eaux usées, et autres. Ces dépenses sont liées aux projets en cours d'exécution ainsi que sur des projets de réhabilitation d'infrastructures, de structures sociales et de secteurs publics endommagés lors de la guerre de juillet 2006

Le Financement des Projets du Secteur Public: Avantages et Inconvénients.

Introduction

Le financement des projets du secteur public est un sujet vaste et ramifié, et il s'agirait même d'un pays en situation politique et économique « normale », que le développement des différents aspects qu'il présente poserait des problèmes auxquels il n'est pas toujours évident de trouver les solutions adéquates.

Or il est question du Liban, et ceci depuis 1975 où la violence et les destructions répétitives ont d'un côté annihilé les ressources de l'Etat, tant au niveau humain qu'à celui des moyens financiers, et de l'autre transformé les velléités naturelles de développement en une course effrénée et désordonnée, concentrée uniquement sur la reconstruction et la réhabilitation de ce qui avait été détruit ou endommagé.

Et le Liban, ne pouvant plus faire face seul à tous ces besoins urgents, a dû faire appel à des sources extérieures de financement pour lui venir en aide dans la tâche immense qui l'attendait.

Ce recours se concentre en priorité sur l'obtention de dons et de prêts bonifiés de la part de pays amis ou d'organisations spécialisées, dans le but évident de minimiser les contraintes financières. D'autant plus que durant la première phase de la reconstruction l'attention était surtout tournée vers la réparation des dégâts, ce qui prenait le pas sur l'établissement de plans d'investissement ou de schémas directeurs à terme.

Cette recherche d'une aide extérieure pour le financement des projets du secteur public est restée le cheval de bataille de l'effort de reconstruction et de développement entrepris par le gouvernement libanais, et cela bien au-delà de la première période d'urgence, et continue de prévaloir aujourd'hui, bien qu'elle ait pris une forme bien plus rationnelle et pondérée, maintenant que le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire est en voie de mise en vigueur. Car les concepts de planification et de financement sont indissociables : c'est la planification qui détermine la priorité d'un projet, dont le financement sera d'autant plus judicieux que le projet satisfait aux conditions de préparation et d'utilité dans le cadre d'un plan global.

Urgence et financement

Depuis son avènement en 1977, le CDR fait face à de multiples problèmes dans sa quête d'un financement optimum des projets de reconstruction d'abord et de développement ensuite.

Durant la première période d'activité, en l'absence d'un inventaire des dégâts causés par les événements, et devant la difficulté de procéder à une évaluation même approximative des besoins, le CDR devait, avec l'aide de ce qui restait comme effectifs dans les administrations publiques, tenter de formuler et de préparer des projets de réhabilitation et de reconstruction,

avec l'urgence comme priorité principale; et devait aussi rechercher à financer ces projets aux meilleures conditions possibles. Les négociations pour l'obtention de dons et de prêts bonifiés étaient cependant laborieuses, car tout en exprimant leur volonté d'assister le Liban dans son effort de reconstruction, les pays amis et les organismes internationaux de financement perdaient pas de vue leur intérêt propre ; même en bénéficiant de ces facilités, la charge restait lourde pour le pays tant qu'il n'avait pas recouvré une certaine stabilité interne, à la fois sécuritaire et économique.

Cette recherche s'est matérialisée d'abord par le sommet arabe de Tunis en 1979 durant lequel, suite aux deux années de guerre interne, il fut décidé d'accorder au Liban deux milliards de dollars américains sous forme de dons (dont la moitié devait être réservée à la reconstruction du Sud Liban), chaque pays participant devant s'acquitter de son cota, (d'ailleurs le Liban n'a pu bénéficier que de 400 millions de dollars seulement par la suite), et par une série de «réunions de donateurs» organisées pour la plupart sous l'égide de la Banque Mondiale, durant lesquelles le Liban, représenté par le CDR et différents ministères, soumettait ses besoins sous forme de dossiers sectoriels comportant des projets prioritaires, et étayait cette présentation par une argumentation sur les efforts déployés au niveau des réformes administratives et économiques dans le but de confirmer son aptitude à utiliser à bon escient

l'aide accordée, tout en respectant les conditions éventuelles qui l'accompagneraient.

Par ailleurs, le gouvernement libanais s'est assuré une contribution massive de la part de la Communauté Internationale au cours des Conférences de Paris I, II, et III, pour l'assister dans ses efforts de réformes, pour renflouer sa trésorerie et l'aider à réaliser ses plans d'investissement sectoriels ; sans omettre de mentionner le soutien apporté au secteur privé.

Les contraintes

Sans entrer dans des considérations techniques, signalons que la plupart des accords bilatéraux de financement, qui résultaient de ces réunions ou de négociations séparées, tout en permettant une certaine souplesse dans l'affectation des crédits alloués, présentaient des différences par rapport aux prêts contractés auprès des pays et fonds arabes et des organismes internationaux de financement, comme la Banque Mondiale ou la Communauté Economique Européenne. En effet, les accords bilatéraux, tels que les Protocoles Financiers, faisaient état d'une « enveloppe » globale de crédits destinés à certains projets dans certains secteurs figurant dans une « liste indicative » annexée au Protocole ; elle comportait des projets jugés éligibles par le bailleur de fonds, autrement dit avec une composante importante d'équipements, car ce genre d'accord ne finançait pas les travaux de génie civil, ni à fortiori les expropriations éventuelles. De plus, il arrivait que la préparation de certains projets figurant sur la liste prennent du retard ; on recherchait alors à affecter les crédits qui leur étaient initialement

réservés à d'autres projets plus avancés, et agréés par le bailleur de fonds. Il fallait ainsi rester vigilant pour bénéficier d'une manière rationnelle de ce genre de financement afin de faire face au mieux à ses contraintes financières (frais, intérêts, conditions de remboursement) malgré l'élément don de 35% qu'il comportait ; d'autant plus que les conditions d'octroi des crédits stipulait d'un côté que les adjudications relatives aux projets retenus devaient être restreintes aux entreprises du pays donateur, ce qui limitait notre champ de manoeuvre, et d'un autre côté que les crédits nécessaires aux travaux de génie civil et de supervision de l'exécution devaient être assurés par le gouvernement libanais.

En tout état de cause, les besoins étant toujours aussi importants, le CDR a conclu plusieurs de ces Protocoles avec des pays européens entre 1978 et 1998, dont les conditions financières variaient d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre ; mais d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux, avec les pays et fonds arabes et avec la Banque Mondiale et la Communauté Economique Européenne permettaient une utilisation plus souple des crédits, car ceux-ci n'étaient accordés que pour des projets individuels ayant fait l'objet d'une évaluation quant à leur faisabilité, à leur priorité et à leur exploitation une fois exécutés.

L'utilisation à bon escient de tous ces crédits dépendait d'une part de l'aptitude de l'administration libanaise à préparer et à présenter des projets exécutoires dans des délais raisonnables en compatibilité avec les conditions de financement, et d'autre part de sa capacité annuelle de

déboursement (« absorptive capacity »), autrement dit du volume de travaux qui pouvaient être réalisés en cours d'année.

Or les projets figurant sur une liste indicative n'étaient pas toujours à un stade de préparation permettant de procéder à leur adjudication (donc à mettre en œuvre leur financement) dans les délais.

D'un autre point de vue, il était important que le financement recherché soit compatible avec la nature des projets proposés : si les projets des secteurs productifs comme les télécommunications ou l'énergie pouvaient plus ou moins supporter un financement dit « commercial » (prêt à taux d'intérêt élevé et à des conditions de remboursement contraignantes), les secteurs sociaux comme la santé ou l'éducation ne pouvaient admettre que des dons ou des prêts fortement bonifiés. Dans sa stratégie, le CDR a toujours essayé de suivre ce principe et a souvent réussi à assouplir autant que possible les conditions du financement, compte tenu de la situation qui prévalait.

Toujours par souci d'optimisation, minimiser les frais et accroître la rentabilité des projets, le CDR avait souvent recours aux fonds et pays arabes, parfois pour un co-financement des travaux de génie civil et notamment pour les projets d'infrastructures routières, à des conditions bien plus avantageuses que celles d'autres accords financiers.

L'évolution

Pendant, au fur et à mesure que la reconstruction avançait aux meilleures conditions qu'il était possible d'assurer, la politique de

recherche de financement pour les projets de reconstruction et de développement avait évolué. D'une part, l'administration libanaise avait repris tant soit peu son souffle, ce qui lui a permis une meilleure formulation et préparation de projets, entrant dans le cadre de certains schémas directeurs sectoriels en cours d'établissement qui déterminaient mieux les priorités. D'autre part, le CDR concentrait plus ses efforts sur la recherche de financements et de co-financements par projet individuel, plutôt que des lignes de crédit où l'affectation à un ensemble de projets dépendait toujours de considérations pas nécessairement économiques ou techniques. Parallèlement, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) tout en décidant fin juillet 2000 que le Liban ne pourrait plus conclure des Protocoles Financiers, lui donnait la latitude de bénéficier auprès des mêmes bailleurs de fonds de prêts (et de dons) à des conditions plus souples et plus avantageuses.

Ainsi, pour fixer les idées quant à l'impact de cette décision, et à titre d'exemple uniquement, la coopération économique entre les gouvernements français et libanais se concrétise désormais entre le CDR et l'Agence Française de Développement (AFD), avec une amélioration importante par rapport aux Protocoles passés. En effet le financement de tout projet par l'AFD est précédé d'une évaluation de son état de préparation, de sa faisabilité et de sa rentabilité, de l'état des expropriations nécessaires, et des dispositions prises pour son

exploitation. De plus, pour les projets qui lui sont soumis et qui doivent faire l'objet d'un financement par un prêt, la contrainte de limiter aux entreprises françaises la participation aux adjudications a été annulée (prêt « délié »). Cependant elle reste en vigueur pour les projets financés par des dons de l'AFD.

D'une manière plus globale, le CDR, sur instruction du Conseil des Ministres, et en collaboration avec les ministères concernés, (notamment le ministère des Finances), s'efforce de soumettre aux bailleurs de fonds des projets prioritaires entrant dans le cadre d'un plan sectoriel préétabli et satisfaisant aux conditions optimum de préparation, autrement dit dont les études sont terminées, pour lesquels les expropriations éventuelles ont été réalisées ou en cours de réalisation, et l'organisme d'exploitation ultérieure en état de fonctionnement ; et dont le financement de la part locale a été déjà assuré, soit dans le budget, soit auprès d'une autre source de financement ; de plus dans le cas où l'exploitation de ces projets serait liée à la réalisation de projets complémentaires (par exemple la construction et la mise en service d'une station de traitement des eaux ne serait utile que si les réseaux d'adduction et de distribution sont simultanément réalisés), il y a lieu de s'assurer de la concomitance de leur exécution. (Se référer aux thèmes traités dans nos Editions précédentes : le Développement Equilibré et l'Aménagement du Territoire et l'Action Régionale).

De sorte qu'à ce jour, les aides en provenance des différents bailleurs de fonds sont de plus en plus en compatibilité avec nos moyens, nos besoins et notre planification, même si les crédits par source de financement, tout en divergeant naturellement d'une source à l'autre, diffèrent en proportion par rapport au passé. On pourra en consulter le détail de l'affectation dans les rapports périodiques d'activités du CDR disponibles depuis 1980.

Conclusion

A ce stade, et depuis son institution, le CDR a conclu, après accord du gouvernement et ratification du parlement, des prêts d'un montant total près de 5,8 milliards de dollars, et a bénéficié de dons s'élevant à près de 2,3 milliards de dollars. Quant à l'analyse critique des montants engagés et des crédits en souffrance ou annulés, de leur incidence sur la dette contractée pour la reconstruction et le développement, qu'il ne faudra pas confondre ni avec la dette extérieure globale, ni a fortiori avec la dette publique, elle nécessitera un traitement en profondeur qui sera le thème de notre prochaine Edition. Il en sera de même pour la part des crédits alloués lors des Conférences de Paris I, II et III.

Signalons enfin que, dans la plupart des secteurs, les réalisations sur le terrain ont couvert par leur rentabilité plusieurs fois le coût des crédits engagés et déboursés. Notre prochaine Edition traitera cet aspect simultanément. .

Atelier de tapisserie manuelle- L'association Libanaise d'Assistance aux Handicapés

« ... pour la première fois, je sens que je suis productive, et que je peux contribuer à la l'amélioration du niveau de vie de ma famille » (Rima Geha- Stagiaire).

Toute société a besoin, pour son développement, de personnes de bonne volonté qui aident à assurer les besoins des citoyens. Tel a été le cas lorsqu'un groupe d'associations de la société civile, soutenu par le CDR, a réalisé un certain nombre de projets de développement pour répondre aux besoins des régions les plus défavorisées au sud; il en a résulté des solutions à caractère durable pavant la voie à un avenir prometteur.

C'est ainsi que des projets ont démarré, rattachant le citoyen à sa terre, et créant des opportunités pour une meilleure productivité et un développement durable.

Parmi ses projets, nous pouvons citer celui de «l'atelier de la tapisserie manuelle» soutenu par le CDR dans le cadre du «Projet du Développement Social», dans le souci de trouver un moyen efficace et durable pour améliorer le niveau de vie et la situation économique des populations les plus défavorisées. Le CDR a chargé « l'Association Libanaise pour l'Assistance aux Handicapés » de la réalisation de ce projet, en collaboration avec les conseils municipaux de Saksakiyé et de Loubiyyé. Le projet a pour objectifs de: Permettre aux citoyens l'exercice de cet

artisanat exceptionnel, porteur d'une part d'une valeur artistique et culturelle indéniable, et consolidant de l'autre leur attachement à leur village.

Utiliser cet atelier pour la réhabilitation et la formation des personnes à besoins particuliers, en optant pour la tapisserie manuelle comme profession pouvant leur assurer des rentrées fixes, une vie décente et préserver leurs droits fondamentaux.

Le projet a été lancé avec un groupe de dames croyant en un avenir meilleur, tracé par leurs mains propres, sous forme de motifs et de dessins.

À cette fin, «l'Association Libanaise pour l'Assistance aux Handicapés » a fait appel à un groupe de formation composé de dames de la région de Ersal, au savoir-faire reconnu dans cet artisanat. Ce groupe a résidé durant sept mois dans la région de Saksakiyé près de l'atelier. La formation a eu pour objectif de transmettre tout le savoir relatif au métier de la teinture de la laine, de son tissage en tapis de tous genres, couleurs et formes.

Afin de faciliter les conditions de travail du groupe de formation, constitué dans sa majorité de mères de famille et de femmes au foyer, l'Association a assuré leur transport aller-retour selon deux horaires différents, ceci étant prévu dans le budget du projet.

Le projet ne s'est pas limité à la formation, mais a de même tenté d'entrer en contact avec d'autres associations pour la mise en

place d'ateliers similaires. À titre d'exemple, l'association a coopéré avec « l'Association Hariri » et « l'Association pour l'Epilepsie » à Saida pour réaliser cet objectif.

L'Association envisage actuellement la possibilité d'organiser une session de formation intensive et rapide pour un groupe d'hommes à la retraite de Jbeil, qui ont été séduits par le projet.

L'atelier de tapisserie poursuit ses activités en tant que projet de développement pour la région, proposant la formation aux dames. Une des stagiaires a été retenue pour être la formatrice en titre après le retour du groupe initial de formatrices dans leur village de Ersal.

Le CDR, « l'Association Libanaise pour l'Assistance aux Handicapés » et les municipalités de Saksakiyé et de Loubiyyé cherchent à assurer la continuité de ce projet, par le biais d'un autofinancement, grâce aux efforts et au travail des stagiaires. Pour cela, «l'Association Libanaise pour l'Assistance aux Handicapés» oeuvrera à la création d'une coopérative pour soutenir le projet, en plus de la mise en place d'expositions et de l'incitation des organismes sociaux à adopter l'idée, à la généraliser et à la développer.



Activités de l'Atelier de Tapisserie

De la même manière que le drapeau de la nation a été tissé grâce au sacrifice, à l'amour et à l'orgueil des citoyens, ce projet tissera un avenir meilleur à ses filles et fils, avec comme atouts la laine, un métier à tisser et des motifs qui répondent aux aspirations d'une femme, au rêve d'une jeune fille et à la vision d'une société locale solidaire.